



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

PROJET DE DELIBERATION N° DEL2026-038 - SICTIAM - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	33	35

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 01 avril 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nasser HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGI-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

Absents non excusés : 0

Procurations : Mme Annie MEYNARD donne pouvoir à M. Alain OUDARD ; M. William COURCINOUX donne pouvoir à M. Romain DUFAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Alain OUDARD

Créé en 1989 et comptant 14 communes à l'origine, le SICTIAM (Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée) est un syndicat mixte ouvert compétent pour réaliser, pour le compte de ses adhérents, des missions d'ingénierie numérique.

Il est notamment administré par un comité syndical, composé de délégués des départements et régions membres de droit du syndicat et de délégués des adhérents, élus par l'assemblée générale. Celle-ci est elle-même composée des délégués désignés par les organes délibérants des adhérents au SICTIAM après chacun de leur renouvellement.

Il convient donc de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue pour la représenter à l'assemblée générale du SICTIAM.

Il est proposé M. Thierry OLIVIER en délégué titulaire et M. Eric BRUXELLE en délégué suppléant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article
Vu les statuts du Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités
Alpes et de la Méditerranée en date du 17 décembre 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Commune à l'assemblée générale du SICTIAM,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

Article 1 : de désigner M. Thierry OLIVIER en tant que délégué titulaire représentant la Commune à l'assemblée générale du SICTIAM ;

Article 2 : de désigner M. Eric BRUXELLE en tant que délégué suppléant titulaire représentant la Commune à l'assemblée générale du SICTIAM ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 07 avril 2026

Monsieur Alain OUDARD
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 08 avril 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.